

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 144 (1999)
Heft: 10

Vereinsnachrichten: Défense : Société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Défense

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Le rédacteur responsable du « Bulletin des officiers vaudois » :
Capitaine Nicolas d'Eggis – Case postale 268 – 1000 Lausanne 9

SPÉCIAL ONU

L'ONU, son avenir et ses attentes vis-à-vis de la Suisse

Après les échecs en votation populaire de l'adhésion de la Suisse à l'ONU (1986) et de la création d'un corps de Casques bleus au profit de cette institution internationale, une nouvelle initiative a été lancée au cours de l'année 1998. Elle aboutira probablement à une consultation populaire avant la fin du millénaire. Le Conseil fédéral s'est clairement déclaré en faveur d'une entrée de la Suisse à l'ONU et souhaite la réalisation de cet objectif aussi rapidement que politiquement possible. Notre but n'est pas de prendre position pour l'une ou l'autre orientation, mais plutôt d'anticiper sur l'actualité sur ce point. Il s'agit pour chacun de se forger une opinion sur la question en se basant sur des faits concrets. L'ONU est, de par ses structures, son histoire, ses succès et ses échecs, un thème extrêmement vaste. A travers une brève présentation et une interview, nous nous sommes efforcés de dresser un portrait aussi fidèle que possible de cette importante institution.

1. Introduction de Vladimir Petrovsky, directeur général des Nations unies à Genève (ONUG)

« Pour l'ONU, la Suisse est plus qu'un simple pays d'accueil. Elle a été et continue d'être pour nous un partenaire de premier plan, qui nous apporte son soutien depuis plus d'un demi-siècle. Ces derniers temps, nos relations ont été marquées par quelques événements majeurs. L'approche du millénaire a été une période remarquable pour chacun de nous. Le 150^e anniversaire de la Suisse moderne, les cinquante-annaires de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des Conventions de Genève sont des dates d'une haute valeur histo-

rique et spirituelle, aussi bien pour l'ONU que pour Genève, ville qui jouit depuis le Moyen Age d'une réputation sans précédent pour sa tolérance, son pluralisme et son état d'esprit.

Avec la création du Comité international de la Croix-Rouge d'abord, puis par son rôle à la Société des Nations et sa présence dans les institutions spécialisées de l'ONU, votre pays a établi et entretient une longue et riche tradition de participation aux affaires internationales. La Suisse occupe la sixième place en termes de sources de contributions volontaires aux programmes de l'ONU et s'associe à pratiquement toutes les institutions spécialisées, en plus du rôle qui est le sien dans les organes subsidiaires s'occupant de problèmes humanitaires, techniques ou du développement durable. En outre, on ne peut évo-

quer sans un sentiment de satisfaction l'excellent comportement des militaires suisses dans les opérations de maintien de la paix. La participation de la Suisse a débuté avec la mission de l'ONUST au Moyen Orient, s'est poursuivie en Namibie, au Guatemala avec la MINUGUA, puis avec les différentes missions organisées en ex-Yougoslavie, enfin tout récemment avec la KFOR, dont le contingent suisse (SWISSCOY), fort de cent soixante hommes non armés, sera pleinement déployé d'ici à octobre 1999. Enfin, on ne peut passer sous silence l'éminente contribution humanitaire de la Suisse, qui a participé à de nombreux convois organisés dans le monde, les derniers au Kosovo, et s'est associée aux efforts de reconstruction en Bosnie.

Plusieurs citoyens suisses de premier plan ont apporté et ap-



portent leur concours à l'ONU, comme vient de le montrer dernièrement la nomination de Madame Carla del Ponte au poste de procureur du Tribunal pénal international de La Haye. Monsieur l'ambassadeur E. Hoffer a présidé, avec un remarquable succès, la Conférence du désarmement dont la Suisse est devenue membre en 1996. Malheureusement, l'absence de la Suisse à l'ONU l'a privée de la possibilité de faire entendre sa voix et d'intervenir en tant qu'Etat membre à part entière, avec toute sa compétence et son expérience intellectuelle et historique, dans les débats de notre organisation, unique au monde par son universalité.

En tant que directeur de l'ONU à Genève, je dois dire que je suis extrêmement satisfait de notre collaboration à tous les niveaux et combien j'apprécie le concours de votre pays. La présence de vingt-deux organisations internationales et de trois corps diplomatiques¹ contribue grandement à faire de Genève un centre clé de la diplomatie multilatérale et joue un rôle important dans l'économie locale. Je trouve très encourageant que notre coopération ait été le ferment d'une synergie mutuellement bénéfique offrant à Genève des bases solides dans le nouveau système de relations internationales qui est en train d'apparaître.

A la veille du troisième millénaire, nous avons la conviction que c'est par nos efforts communs et grâce à l'enrichissement mutuel de l'expérience de tous les pays que nous parviendrons à résoudre les situations extrêmement complexes qui caractérisent l'étape actuelle de la mondialisation ».

2. L'institution onusienne : réalisation et avenir. Quelle place pour la Suisse ?

■ cap François Meylan²

Littérature et documentation sur l'ONU ne manquent pas. Leur lecture est intéressante à plus d'un titre, tant le sujet est riche en enseignements. L'ONU, c'est, entre autres, plus de cinquante années de travaux communs, fournis par la majorité des pays, pour la paix, la justice et le développement de notre planète. Sur le plan militaire, plus de 720 000 soldats ont servi l'ONU depuis 1948 (plus de 1100 d'entre eux ont payé de leur vie leur engagement au profit du maintien de la paix). C'est aussi un travail acharné et constant pour réaliser des objectifs ambitieux, comme la justice et l'égalité des droits définis par sa charte, s'agissant des individus ou des peuples. En matière de développement, c'est le constat qu'une paix mondiale et durable requiert un développement économique et social pour tous.

La vice-secrétaire générale des Nations unies, M^{me} Louise Fréchette, l'a très bien résumé le 5 juin dernier, à l'occasion d'une remise de diplômes à l'Université d'Ottawa, au Canada : « Les valeurs que partagent les Nations unies sont celles auxquelles aspirent des millions d'individus à travers le monde. Elles valent la peine d'être défendues, avec passion, avec courage et avec conviction. L'histoire de la lutte contre la pauvreté est plus encourageante qu'on ne l'imagine. On a fait plus

de progrès sur ce front au cours des cinquante dernières années que pendant les cinq cents années précédentes. Par exemple, le taux de mortalité infantile a diminué de moitié depuis 1960. A cette époque, 90% des familles rurales n'avaient pas accès à l'eau potable. Ce pourcentage est maintenant d'environ 25%. Le taux de malnutrition a chuté d'un tiers. Plus de trois quarts des enfants fréquentent l'école primaire, alors que ce nombre ne dépassait pas les 50% il y a quarante ans ».

En 1986, l'adhésion de la Suisse à l'ONU était rejetée en votation populaire. A l'époque, les principaux arguments avancés contre cette démarche étaient son coût pour notre pays et la neutralité suisse. Depuis, le paysage géopolitique n'a cessé de se modifier et se modifiera sans doute encore. La neutralité n'est pas ou n'est plus un argument de poids contre une telle adhésion. Des pays comme l'Autriche ou la Suède confirment cet état de fait. Etre membre de l'ONU et être membre d'une alliance militaire sous l'égide de l'ONU sont deux situations totalement distinctes. Quant à l'aspect financier, le Conseil fédéral avance une contribution annuelle d'environ 8,8 millions de dollars. A noter que la Suisse contribue déjà à hauteur de 3,8 millions de dollars aux différents budgets des institutions spécialisées de l'ONU, sans être membre à part entière de l'organisation. Tel est l'état de la situation au moment de la publication du rapport du Conseil fédéral relatif à l'adhésion de notre pays à l'ONU. Reste à convaincre la majorité de nos concitoyennes et concitoyens que la Suisse et l'ONU ont tout à gagner d'une participation officialisée.

¹ Un auprès de l'ONUG, un auprès de l'OMC et un auprès de la Conférence sur le désarmement.

² Vice-secrétaire du Groupement de la Côte SVO.



3. L'interview

■ **Propos recueillis pour Défense, à Genève, par le cap F. Meylan.**

Défense: M^{me} Thérèse Gastaut, vous êtes la directrice du Service de l'information de l'ONU, ici à Genève. Pouvez-vous nous dresser un bref historique de l'organisation ?

M^{me} Th. Gastaut: Il faut remonter à la Seconde Guerre mondiale. Les Nations unies ont été créées par les Alliés, comme réaction au nazisme et au totalitarisme; comme le dit la Charte des Nations unies, l'organisation a été conçue pour sauver les générations futures du fléau de la guerre. Il faut toujours revenir à cette réalité historique et à la naissance de l'institution en juin 1945 à San Francisco. Les pays fondateurs, soit cinquante-et-un Etats, sont à l'origine de cet édifice. Par la suite, l'organisation a découvert son universalité avec la décolonisation, qui a encouragé de nouveaux Etats à la rejoindre. Puis, cela a été le cas pour les anciennes puissances de l'Axe et enfin, avec l'éclatement de l'ancienne URSS, pour tous les pays qui autrefois la constituaient. Maintenant, l'organisation comprend 185 Etats membres.

Défense: L'ONU a-t-elle remplacé l'ancienne SDN (Société des Nations) ?

Th. G.: Elle ne l'a pas remplacée. Elle en a hérité le concept sous-jacent, qui est toujours le règlement pacifique des conflits, règlement qui avait été développé par le président Wilson comme étant la base de la SDN. La Charte de l'ONU est seulement beaucoup plus large.

Défense: Sans vouloir déceler une similitude avec la SDN lors de la montée en puissance du nazisme à la fin des années trente, peut-on affirmer, au vu de l'affaire irakienne et des frappes aériennes de l'OTAN dans les Balkans, que l'ONU a perdu de son influence ?

Th. G.: En ce qui concerne le cas irakien, je dirais, au contraire, que toutes les actions vis-à-vis de ce pays ont été prises conformément à des résolutions du Conseil de sécurité. La reprise des frappes aériennes au mois de décembre 1998, appelée opération « Renard du désert », fait l'objet d'une bataille juridique, mais la majorité des Etats membres de l'ONU considèrent néanmoins que les résolutions du Conseil de sécurité légitimaient l'action des Etats-Unis. Certes, la Chine et la Russie ne partageaient pas ce point de vue, mais ils représentent (en nombre) une minorité au sein du Conseil. Pour ce qui a trait au Kosovo, il n'y a pas eu, en effet, de résolution du Conseil de sécurité au début des frappes aériennes. Je vous rappelle cependant la déclaration du Secrétaire général faite le 24 mars dernier, affirmant que toute utilisation de la force nécessitait une résolution du Conseil de sécurité. Mais il a ajouté qu'il existait des situations où l'usage de la force pour mettre fin à des violences graves et répétées des droits de l'homme était légitime. Les choses ne sont pas aussi simples qu'il y paraît à première vue.

Défense: Peut-on parler aujourd'hui d'une réorientation en cours ou d'une autocritique au sein de l'ONU ?

Th. G.: Je dirais que l'ONU fait une autocritique permanente, comme toute administration sérieuse doit le faire. Les Nations

unies sont tout à fait dans un consensus de réformes. D'ailleurs, c'était la priorité du Secrétaire général Kofi Annan, lorsqu'il a été élu en 1997. Pour autant, l'ONU a-t-elle le vent en poupe ? Je dirais que oui, nous sommes dans le coup. En effet, quel est le leitmotiv de cette fin de millénaire ? C'est la mondialisation. Tout le monde reconnaît qu'il n'y a plus de problèmes nationaux. Les grands problèmes ne connaissent pas les frontières. Comme Monsieur Kofi Annan aime à le rappeler, ce sont des problèmes « sans passeport ». L'environnement, les affaires sociales, la pauvreté, la drogue, les questions touchant à la paix ou au trafic d'armes sont des questions mondiales. Pour y remédier, il faut également une organisation mondiale et la seule capable actuellement de traiter l'ensemble de ces problèmes est l'ONU. Mis à part le Vatican, quelques îles du Pacifique et la Suisse, tout le monde en fait partie. On a besoin de l'ONU !

Défense: Au vu de ces éléments, notre pays peut-il encore justifier sa non-adhésion à cause de sa neutralité ?

Th. G.: Le Secrétaire général a eu cette réponse lors d'une interview à la Télévision suisse romande: « La neutralité vis-à-vis de quoi, vis-à-vis de qui ? Pendant la guerre froide, il pouvait y avoir une neutralité entre l'Est et l'Ouest. Mais, à présent, il n'y a plus d'Est ou d'Ouest. La Suisse est comme nous : pour le bien, et contre le mal ».

Défense: Les Etats-Unis représentent une très forte présence au sein de l'OTAN. En est-il de même au sein de l'ONU ?

Th. G.: Sur le plan juridique, les cent huitante-cinq Etats mem-



bres sont égaux, avec un rôle différent et reconnu pour les cinq Etats membres permanents (et grandes puissances nucléaires) du Conseil de sécurité. Dans la réalité, il est clair que les Etats-Unis représentent aujourd'hui la seule super-puissance et ont de ce fait un poids significatif dans les décisions. De plus, le siège de l'ONU se trouve à New York. Enfin, cette importance se retrouve dans la part qu'ils assurent dans notre financement, puisqu'ils contribuent à hauteur de 25 % du budget ordinaire de l'organisation.

Défense: Quant à la Suisse, que pourrait-elle apporter à l'organisation en y adhérant ?

Th. G.: Abordons la question par un autre bout: que pourrait gagner la Suisse d'une participation à part entière à l'ONU? Bien sûr, elle y serait la bienvenue. Elle pourrait participer au concert de notre organisation universelle. L'esprit humanitaire qui est le sien y serait profitable à tous. Mais surtout, en cas d'adhésion, la Suisse pourra se prononcer lorsqu'il s'agira de prendre des décisions au sein de l'Assemblée générale. Aujourd'hui, la Suisse a accepté plus ou moins toutes les obligations et les servitudes d'un Etat membre des Nations Unies, mais en contrepartie, elle n'obtient pas tous les droits d'un Etat membre...

Défense: En cas de volonté populaire d'adhésion à l'ONU, quel serait le délai de réalisation pour notre pays ?

Th. G.: Un à deux mois au maximum. La Suisse doit s'engager par écrit à se conformer aux dispositions de la Charte, ce qu'elle fait déjà. Puis, il faut que le Conseil de sécurité donne une recommandation favorable à l'Assemblée générale et obtenir l'approbation de cette dernière.

Défense: Sur le plan militaire, est-ce que tous les membres ont l'obligation de participer aux Casques bleus, soit les forces de maintien de la paix ?

Th. G.: Il n'y a aucune obligation. Participer aux forces de maintien de la paix, nous l'avons dit et répété, est et doit rester un acte volontaire. Certains pays membres de l'ONU n'ont jamais participé aux opérations des Casques bleus.

Défense: Qu'en est-il de la crise financière qui a touché l'organisation ces dernières années ?

Th. G.: La crise existe et elle tient notamment au fait que les Etats-Unis ont de très larges arriérés de paiement, mais j'ajouterais qu'ils ne sont pas les seuls dans cette situation. Il nous manque environ trois milliards de dollars par an. Dans les faits, on a emprunté des fonds «Opérations de maintien de la paix» pour financer le budget ordinaire de l'organisation (les opérations de maintien de la paix sont en fait largement financées par les pays qui y contribuent militairement). Le problème avec cette solution, c'est qu'elle bénéficie surtout aux pays riches, ce qui est injuste. L'article 19 de la Charte prévoit bien des sanctions à l'encontre des mauvais payeurs pour des arriérés de plus de deux ans. C'est ainsi que les Etats-Unis ont toujours fait en sorte qu'ils n'aient pas plus de deux ans d'arriérés. En conclusion, les Etats-Unis paient d'importantes sommes, mais en retard... C'est un «détail» comptable qui n'est pas très positif pour la bonne gestion d'une organisation. Dans ces conditions, le Secrétaire général ne peut pas faire autant de projets à long terme qu'il le souhaiterait.

Défense: Terminons avec les trois grandes préoccupations de l'ONU pour l'avenir du monde ?

Th. G.: Ce sont toujours les mêmes: la paix, le développement et la justice. Tout d'abord la paix, en suivant deux voies: le règlement pacifique des conflits d'une part, un important programme de désarmement conventionnel et nucléaire d'autre part. Au sujet du développement, l'objectif prioritaire est d'abord, sans aucun doute, l'éradication de l'extrême pauvreté. Sur les six milliards d'êtres humains, il y en a deux qui vivent dans un dénuement absolu avec moins d'un dollar par jour pour vivre. Vous avez des statistiques qui démontrent que 15% de la population mondiale consomme 85% des ressources mondiales... Troisième pilier, la justice et les droits de l'homme. Il faut faire en sorte que toutes les conventions sur les droits de l'homme deviennent des réalités. En conclusion, l'ONU veut un monde meilleur pour tous et dans lequel la dignité de chacun sera respectée.

Défense: Madame Thérèse Gastaut, je vous remercie de votre accueil et des éléments d'information ainsi recueillis pour nos lecteurs.

F. M.

A méditer...

Une société est comme un arbre et ses feuilles. Elle ne vit que par ses actifs et leur présence. Sans leur soutien, les feuilles tomberont et ne repousseront plus. Un arbre mort est un arbre condamné.